



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2026

Présents : Yves PERRET, Maire ; Alexandre BARBARET, Premier Adjoint ; Pierrette JAILLET, Conseillère municipale ; Elisabeth TROCCON-FETAS, Conseillère municipale ; Annie LONGÈRE, Conseillère municipale ; Anthony CHAMPELEY, Conseiller municipal ; Carole PEY-RAVIER, Conseillère municipale ; Guillaume GEOFFRAY, Conseiller municipal ; Isaline MATREY-MARION, Conseillère municipale ; Valentin SCHIARI, Conseiller municipal ; Jérémy GROSBOT, Conseiller municipal.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Anthony CHAMPELEY

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Yves PERRET, Maire, demande si tous les membres du Conseil ont signé le procès-verbal de la séance précédente et s'il y a des réclamations ou des remontrances. Il précise qu'il s'agissait d'un procès-verbal succinct portant essentiellement sur la désignation d'un maire et d'un adjoint.

1. Création et composition des commissions communales

Monsieur Yves PERRET, Maire, rappelle que lors de la précédente séance, il avait été évoqué avec Alexandre BARBARET la nécessité de redessiner les commissions communales, peut-être de les réduire et d'en supprimer certaines. Il propose qu'Alexandre BARBARET présente les commissions retenues.

Monsieur Alexandre BARBARET, Premier Adjoint, explique qu'après réflexion, il est proposé de créer quatre commissions au lieu des nombreuses commissions existantes précédemment. Il détaille les quatre commissions envisagées : une commission Budget et Finances qui est incontournable ; une commission Bien Vivre au Village qui regrouperait le contact avec les associations, les personnes qui s'occupent de l'animation du village et tout ce qui concerne l'animation et la culture sur la commune ; une commission Communication et Information ; et une commission Travaux qui serait élargie pour inclure tout ce qui concerne les travaux de voirie, le cimetière, les bâtiments, l'ONF et la forêt communale.

Monsieur Yves PERRET souligne qu'il est important de faire vivre ces commissions. Il rappelle qu'au précédent mandat, il y avait de nombreuses commissions mais que seule la commission Budget se réunissait régulièrement, les autres n'étant jamais convoquées. Il demande si ce principe de quatre commissions convient à l'ensemble du Conseil. Il indique que pour motiver les référents des commissions, il est proposé de transformer le poste de deuxième adjoint en conseillers délégués. Il demande si le Conseil souhaite créer deux ou trois postes de conseillers délégués, sachant qu'il y aurait un référent par commission.

Monsieur Alexandre BARBARET, précise qu'il a joint au dossier un document expliquant le principe de création de conseillers délégués. Il explique que le retrait du deuxième adjoint libère une enveloppe budgétaire qui peut être répartie entre les conseillers délégués. Il indique qu'il n'y a pas d'obligation d'en nommer trois immédiatement, et que cette décision peut être modifiée ultérieurement si nécessaire.

Un conseiller s'interroge sur la durée du mandat des conseillers délégués.

Monsieur Alexandre BARBARET répond qu'il n'y a pas de durée fixée, que cela peut être la durée du mandat comme un an ou deux ans, car il s'agit d'une délégation du maire rétrocédée à un conseiller.

Monsieur Yves PERRET demande si des conseillers ont des commentaires à formuler sur le principe de ces quatre commissions.



Un conseiller estime que c'est mieux d'en faire quatre au lieu de trop en avoir.

Monsieur Alexandre BARBARET reprend la composition des commissions telle qu'elle avait été établie le 8 novembre 2024. Pour la commission Budget et Finances, il indique qu'il était le représentant animateur avec comme titulaires Christine, Jacqueline, Amandine et Jérémie. Il précise qu'il faut recomposer cette commission avec le conseil actuel. Pour la commission Communication et Information, Anthony était représentant animateur avec Amandine comme titulaire et lui-même comme référent. Pour la commission Travaux, qui englobe la gestion des déchets, le tri, les bâtiments, les cimetières, l'assainissement et l'ONF, il faut déterminer un représentant et des titulaires. Pour la commission Bien Vivre au Village, qui prend en charge le fleurissement, le rassemblement des associations et le lien entre les associations, il faut également désigner un représentant.

Monsieur Yves PERRET précise que pour désigner les référents, les anciens membres du Conseil ont déjà une expérience, ce qui ne signifie pas qu'on veut écarter les nouveaux, mais qu'il y a déjà une habitude de fonctionnement. Il souligne que toutes les bonnes volontés sont bienvenues et que tout le monde a son mot à dire.

Monsieur Alexandre BARBARET indique qu'il faut noter et déterminer pour chaque commission le représentant et les membres. Il commence par la commission Budget et Finances, dont il est par défaut le référent en tant que premier adjoint. Il demande s'il est possible d'avoir plus de quatre membres et s'il n'y a pas de limite au nombre de membres.

Monsieur Yves PERRET demande qui souhaite faire partie de la commission Budget et Finances, en interrogeant particulièrement sur les personnes ayant des compétences avec les chiffres.

Monsieur Alexandre BARBARET explique son principe de fonctionnement : il aime bien informer tout le monde et inviter tous ceux qui le souhaitent aux réunions budgétaires. Il précise que le timing est serré pour le budget actuel mais qu'une réunion spéciale peut être organisée pour débriefier avant la présentation au prochain conseil.

Monsieur Yves PERRET explique le processus : le référent travaille avec Cassandra, la comptable, pour dégrossir le budget primitif, puis ils font une présentation à la commission Budget et Finances où l'on discute ensemble des choix, avant de présenter le résultat validé au conseil municipal.

Monsieur Yves PERRET suggère qu'il serait intéressant de montrer l'ancien budget avant de voter le nouveau, pour que les membres de la commission puissent comparer les évolutions.

Monsieur Alexandre BARBARET confirme que lors de la présentation, on dispose des colonnes 2023, 2024, 2025 avec l'historique et le suivi avec ce qui est proposé pour l'année suivante.

Un conseiller souligne l'intérêt de voter le compte administratif avant le budget primitif, car cela permet d'intégrer directement le résultat reporté dans le budget, évitant ainsi de devoir reprendre une décision ultérieure.

Un conseiller précise qu'officiellement, il faut séparer en deux réunions : une première séance pour voter le compte administratif et le compte de gestion, et une seconde pour voter le budget primitif.

Monsieur Yves PERRET demande qui souhaite participer à la commission Budget et Finances.

Composition de la commission Budget et Finances :

Représentant animateur : Alexandre BARBARET

Membres : Annie LONGERE, Isaline MATRAY-MARION, Jérémie GROSBOT

Monsieur Alexandre BARBARET passe à la commission Communication et Information.

Monsieur Yves PERRET indique qu'Anthony CHAMPELEY maîtrise déjà ce domaine, c'est son cœur de métier.

Monsieur Alexandre BARBARET demande s'il y a d'autres personnes sensibles au numérique et à l'information qui souhaitent rejoindre cette commission.



Madame Isaline MATRAY-MARION dit se porter volontaire pour participer à cette commission.

Composition de la commission Communication et Information :

Représentant animateur : Anthony CHAMPELEY

Membres : Alexandre BARBARET, Isaline MATRAY-MARION

Monsieur Alexandre BARBARET passe à la commission Travaux qui regroupe de nombreux domaines : bâtiments, cimetière, espaces verts, gestion des déchets et tri, eau et assainissement, voirie et ONF.

Monsieur Yves PERRET souligne que c'est un gros dossier. Il mentionne qu'il a été appelé ce matin par l'ONF pour deux sujets et qu'il doit aller voir des arbres en cours de coupe.

Monsieur Guillaume GEOFFRAY dit se porter volontaire pour être référent de cette commission.

Monsieur Anthony CHAMPELEY indique que cette commission l'intéresse également.

Monsieur Alexandre BARBARET souligne qu'il y a de nombreux dossiers et qu'on pourra se répartir les tâches.

Composition de la commission Travaux :

Représentant animateur : Guillaume GEOFFRAY

Membres : Carole PEY-RAVIER, Jérémy GROSBOT, Valentin SCHIARI, Yves PERRET, Alexandre BARBARET, Anthony CHAMPELEY, Elisabeth TROCCON-FETAS

Monsieur Alexandre BARBARET passe à la dernière commission, Bien Vivre au Village.

Monsieur Jérémy GROSBOT dit se porter volontaire comme représentant de cette commission.

Messieurs Alexandre BARBARET précise que cette commission englobe les associations, le fleurissement et toute l'animation du village.

Composition de la commission Bien Vivre au Village :

Représentant animateur : Jérémy GROSBOT

Membres : Guillaume GEOFFRAY, Isaline MATRAY-MARION, Elisabeth TROCCON-FETAS, Pierrette JAILLET, Carole PEY-RAVIER, Valentin SCHIARI

2. Désignation des conseillers délégués

Monsieur Yves PERRET rappelle que pour motiver les référents des commissions, il est proposé de créer des postes de conseillers délégués. Il explique qu'avant, il y avait deux adjoints, et que maintenant il n'en reste qu'un. La somme qui était allouée au deuxième adjoint peut être répartie sur des conseillers délégués. Il explique que l'idée est que normalement, le référent de ces commissions devienne conseiller délégué et gère cette commission. Il indique qu'il est personnellement partisan de créer trois postes de conseillers délégués, tandis que son adjoint suggère peut-être d'en créer deux et d'attendre pour mettre un troisième. Il demande l'avis du Conseil.

Un conseiller estime que la logique voudrait qu'il y ait trois délégués car il y a du travail dans les trois commissions concernées.

Un conseiller souligne que cela permettrait que tout le monde soit à égalité.

Monsieur Alexandre BARBARET explique que le principe est de retirer le deuxième adjoint et de libérer l'enveloppe budgétaire correspondante. Il précise que cette enveloppe doit être répartie en fonction des délégations qu'on décide de créer. Si on décide de créer trois délégations avec trois conseillers délégués, cette enveloppe est répartie entre ces trois conseillers. Il propose trois conseillers délégués avec les délégations



Communication, Travaux et Bien Vivre au Village. Il précise que la délégation Budget et Finances est déjà assurée par le premier adjoint.

Monsieur Yves PERRET demande si le Conseil est d'accord sur le principe de trois conseillers délégués.

Monsieur Alexandre BARBARET souligne qu'il faut que les personnes soient volontaires. Il demande si Anthony CHAMPELEY est volontaire pour la délégation Communication et Information.

Monsieur Anthony CHAMPELEY confirme qu'il est volontaire.

Monsieur Alexandre BARBARET demande si Guillaume GEOFFRAY est volontaire pour la délégation Travaux.

Monsieur Guillaume GEOFFRAY confirme qu'il est volontaire.

Monsieur Alexandre BARBARET demande si Jérémy GROSBOT est volontaire pour la délégation Bien Vivre au Village.

Monsieur Jérémy GROSBOT confirme qu'il est volontaire.

Monsieur Yves PERRET entérine ces désignations en précisant que si un problème survient, on pourra toujours modifier ces attributions.

Monsieur Alexandre BARBARET indique que les trois délégations proposées sont : Communication et Information pour Anthony CHAMPELEY, Travaux pour Guillaume GEOFFRAY, et Bien Vivre au Village pour Jérémy GROSBOT.

3. Fixation des indemnités de fonction

Monsieur Alexandre BARBARET présente le tableau des indemnités de fonction brute mensuelle des maires. Il indique que pour les communes de moins de 500 habitants, l'indemnité maximale du maire est de 1 155,06 euros bruts mensuels, soit 28,10 % de l'indice de référence. Il précise que lors du précédent mandat, le taux maximum avait été voté à 25,50 % et qu'il a été réévalué pour ce mandat à 28,10 %.

Monsieur Yves PERRET fait remarquer que lorsqu'il a pris ses fonctions de maire, il trouvait l'indemnité intéressante, mais qu'il avait minimisé le travail que cela représentait. Il indique qu'actuellement, il consacre environ 30 heures par semaine à ses fonctions. Il souligne qu'il n'a pas de carte bleue ni de chèque de la mairie, et que parfois il fait des achats sur ses propres deniers pour la commune, comme le micro-ondes. Il précise qu'il n'a plus de culpabilité à accepter cette indemnité car il estime qu'elle est justifiée au regard du travail accompli.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets sur l'indemnité maximale du maire.

Résultat du vote : Unanimité (11 voix POUR)

Monsieur Alexandre BARBARET présente ensuite l'indemnité du premier adjoint, fixée à 10,89 % de l'indice de référence pour un montant brut de 447,64 euros. Il précise que le taux a été réévalué par rapport au précédent mandat où il était de 9,9 %.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets sur l'indemnité maximale du premier adjoint.

Résultat du vote : Unanimité (10 voix POUR)

Monsieur Alexandre BARBARET explique le calcul des indemnités des conseillers délégués. Il indique que l'enveloppe totale maire + adjoints est de 2 050,34 euros. L'enveloppe du deuxième adjoint, soit 447,64 euros, divisée par trois conseillers délégués, donne une indemnité de 149,21 euros bruts par conseiller délégué. Il précise qu'en net, cela représente environ 110 à 120 euros après prélèvements.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets sur l'indemnité des conseillers délégués.

Résultat du vote : Unanimité (11 voix POUR)



4. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur Alexandre BARBARET présente la délibération relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire. Il indique qu'il a repris ce qui avait été établi au 8 novembre 2024 et propose de voter si le Conseil est favorable ou non à ces délégations.

Il lit les délégations proposées : le Conseil Municipal, pour la durée du présent mandat, confie à Monsieur le Maire les délégations suivantes : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge ; fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions, le Maire pouvant également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros ; régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal de 5 000 euros par sinistre ; demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

Monsieur Yves PERRET souligne que ces délégations permettent de prendre des décisions rapidement entre deux conseils.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote : Unanimité (11 voix POUR)

5. Autorisation de poursuites par la Trésorerie

Monsieur Yves PERRET indique que Cassandra, la secrétaire de mairie, lui a demandé de rajouter ce point à l'ordre du jour concernant l'autorisation de poursuites par la Trésorerie.

Un conseiller explique que si la commune a un impayé, la Trésorerie peut relancer et faire les démarches pour aller chercher l'argent, mais elle a besoin d'une autorisation du Conseil Municipal pour cela.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote : Unanimité (11 voix POUR)

6. Désignation des représentants aux syndicats et organismes extérieurs

Monsieur Yves PERRET explique qu'il est nécessaire de désigner des référents pour aller aux réunions de différents organismes. Il cite le SR3A, qui est une association au niveau de la Communauté de Communes qui évoque tout ce qui concerne le lien avec les rivières. Il précise que la commune est concernée car elle domine la rivière d'Ain, et que lors des études d'assainissement, on s'est aperçu qu'avec les colorants, l'eau pouvait aller jusqu'à la rivière d'Ain. Il mentionne également Bucopa, qui est un regroupement Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, appelé aussi SCOT, qui couvre ces 3 territoires. Il souligne que c'est très intéressant car ils anticipent beaucoup sur les projets de SCOT et les décisions à prendre, notamment sur le futur EPR2 de la centrale nucléaire. Il cite enfin le SIEA, qui est un syndicat qui gère l'énergie et l'informatique.

Monsieur Alexandre BARBARET rappelle la composition précédente : pour le SIEA, il y avait Yves PERRET en titulaire et Anthony CHAMPELEY et lui-même en suppléants.



Monsieur Yves PERRET indique qu'il souhaite bien retourner au SIEA. Il précise qu'en général, il y va car c'est souvent à Bourg, donc il a plus de facilité à s'y rendre. Il ajoute que quand il ne peut vraiment pas, Alexandre BARBARET prend le relais.

Monsieur Alexandre BARBARET souligne qu'avec le SIEA, il y a un dossier important concernant l'éclairage public et le passage aux LED. Il indique qu'il devrait y avoir une présentation de l'étude finale en avril, et que les travaux devraient avoir lieu en juillet. Il précise qu'il présentera ce dossier au prochain conseil.

Monsieur Yves PERRET demande qui souhaite être suppléant au SIEA.

Monsieur Alexandre BARBARET indique qu'Anthony CHAMPELEY et lui-même souhaitent rester sur cette délégation.

Désignation SIEA :

- **Titulaire** : Yves PERRET
- **Suppléants** : Alexandre BARBARET, Anthony CHAMPELEY

Monsieur Alexandre BARBARET indique que pour Bucopa, Madame PIPERINI était titulaire et Yves PERRET était suppléant.

Monsieur Yves PERRET se porte volontaire comme titulaire pour Bucopa. Il explique que c'est intéressant car cela donne une vision globale du territoire. Il précise que les réunions ont lieu à Chazey et se tiennent tous les deux à trois mois.

Monsieur Jérémy GROSBOT dit se porter volontaire comme suppléant pour Bucopa.

Désignation Bucopa :

- **Titulaire** : Yves PERRET
- **Suppléant** : Jérémy GROSBOT

Monsieur Alexandre BARBARET indique que pour le SR3A, il y avait des référents communaux qui étaient Guillaume GEOFFRAY et Madame PIPERINI.

Monsieur Valentin SCHIARI dit se porter volontaire pour le SR3A.

Madame Annie LONGERE dit se porter également volontaire pour le SR3A.

Désignation SR3A :

- **Référents communaux** : Valentin SCHIARI, Annie LONGERE

✓ **Questions et informations diverses :**

- **Proposition d'installation d'une borne de recharge électrique**

Monsieur Yves PERRET indique qu'il a reçu un appel d'une personne qui souhaite étudier la possibilité de mettre une borne de recharge électrique sur la commune. Il précise qu'une visioconférence est proposée le 9 avril à 10h pour présenter le projet et expliquer comment cela pourrait se faire.

Madame Marie-Christine CUTURIER suggère de se renseigner auprès du SIEA car il existe des dispositifs pour éviter de se faire arnaquer.

Monsieur Alexandre BARBARET rappelle qu'il y a déjà eu le cas avec la CIVA qui avait fait des démarches pour installer une borne avec des subventions et une prise en charge des travaux.



- **Journée de fleurissement du village**

Un conseiller explique que depuis quelques années, une journée de fleurissement du village est organisée au mois de mai, quand les beaux jours arrivent. Il précise que l'année dernière, avec Challes s'anime, cela a bien marché et qu'il y a eu du monde. Il indique que cela consiste à réunir les habitants pour planter des fleurs dans les bacs du village. Il souligne qu'il faudra se réunir avec Challes s'anime pour voir les besoins en fleurs et en matériel, et pour vérifier si des bacs ont besoin d'être nettoyés ou si du terreau doit être apporté. Il précise que d'habitude, le budget fleurs est d'environ 250 à 300 euros. Il explique que la mairie s'occupe de faire en sorte que les fleurs soient sur place et qu'une petite collation est prévue le matin pour que les participants puissent se retrouver autour d'un café. Il indique que la journée se termine généralement par un repas partagé le midi.

Un conseiller propose que cette année, en plus du fleurissement, on profite de cette journée pour installer les tables et bancs qui ont été achetés par la mairie et qui n'ont pas encore été mis en place. Il suggère que pendant que certaines personnes fleurissent, d'autres finissent d'installer ces tables aux différents endroits prévus.

Monsieur Alexandre BARBARET précise que pour installer les bancs, il faut les sceller en béton et qu'il attend l'intervention de Sylvain et Pascal. Il indique qu'il va les relancer pour que les travaux soient faits avant le 31 mai. Il détaille l'emplacement prévu pour les tables et bancs : une première table à la place du banc qui était vers le terrain de tennis, une deuxième au square, et une troisième entre CIZOD et SAMEYRIAT. Il précise qu'il y a également des bancs à fixer au niveau de l'aire de jeu, au square, et côté CIZOD SAMEYRIAT. Il indique qu'il y a six bancs sans dossier prévus pour être installés sous les tilleuls à la place des bancs en planches de bois qui tombent en ruine.

Monsieur Yves PERRET revient sur la date du 31 mai proposée pour la journée de fleurissement. Il indique qu'il a trouvé cette date un peu tard, mais que les spécialistes lui ont rappelé que les saints de glace vont jusqu'au 15 mai.

Un conseiller précise que même si on ne fait pas partie de la commission officielle, tout le monde peut venir participer à cette journée.

- **Travaux de zinguerie à la mairie**

Un conseiller interroge sur l'histoire des chenaux et demande si tous les travaux prévus ont été réalisés.

Monsieur Yves PERRET indique que seules les descentes ont été faites par CALIS, car c'était lié à la façade et c'était important de faire les descentes.

Monsieur Alexandre BARBARET précise qu'il faudra vérifier la facture pour voir exactement ce qui a été changé, car il pense qu'il y a aussi de la zinguerie qui a été refaite, pas seulement les descentes.

Un conseiller indique qu'il y a un cheneau qui est percé et qu'il faudra le changer.

- **Dossier ONF**

Un conseiller explique qu'il a été appelé par l'ONF qui lui a dit qu'il y avait des arbres secs à couper. Il indique qu'il s'est déplacé sur place et que finalement, l'ONF lui a dit qu'il y avait environ 20 m³ de sapins secs. Il précise que le propriétaire du terrain privé voisin a dit qu'il y avait souvent des pins derrière qui l'intéressaient plus, mais que l'ONF a répondu que les pins pouvaient encore rester et grossir. Il conclut en disant que l'ONF lui a conseillé de laisser comme ça.

Monsieur Yves PERRET aborde le deuxième sujet concernant l'ONF : la création de plateformes forestières. Il explique que ce sont des endroits pour entreposer le bois, car parfois les accès sont courts et il n'est pas facile d'évacuer les grumes. Il rappelle qu'un précédent conseil a décidé de créer deux plateformes côté Paradis. Il indique que d'après l'ONF, il n'y a pas de plateforme du côté où la commune possède pas mal de forêts communales, notamment en face de chez Marie-Christine CUTURIER. Il précise que l'ONF a suggéré qu'il serait bien d'envisager une plateforme au bord d'un chemin qui est à peu près plat.

Il explique que récemment, en recevant les courriers des notaires concernant des ventes de forêts, il a vu qu'une parcelle était en vente dans ce secteur. Il indique qu'il a commencé à imaginer comment la commune pourrait



acheter un petit bout de terrain. Il précise que l'ONF lui a dit qu'au lieu de faire des plateformes qui coûtent 20 à 25 000 euros (même avec subvention), il serait plus économique d'acheter du terrain agricole qui coûte beaucoup moins cher. Il indique qu'il a vu les personnes qui voulaient acheter le terrain et qu'il a fait un courrier au notaire pour lui dire qu'une partie de cette parcelle intéresserait la commune. Il précise que le notaire lui a demandé de préciser quelle superficie et quel endroit exactement. Il indique que l'ONF lui a dit ce matin qu'il faudrait 2 à 3 000 m². Il demande l'avis du Conseil sur le principe d'acheter cette parcelle.

Un conseiller estime que le terrain agricole ou forestier dans ce secteur ne vaut pas très cher.

Un conseiller précise que toute la pointe de cette parcelle est en friche.

Le Conseil Municipal se déclare favorable au principe d'acquisition de cette parcelle pour créer une plateforme forestière, sous réserve d'un prix raisonnable et de l'accord du vendeur.

- **État des chemins forestiers après exploitation**

Monsieur Guillaume GEOFFRAY rapporte qu'il a parlé avec l'ONF au sujet de la dégradation des chemins après l'exploitation forestière. Il indique que l'ONF lui a expliqué qu'ils ont entreposé le bois et que cela a été fait correctement. Il précise que pour tout ce qui concerne les endroits où ils ont tiré les bois, l'ONF dit qu'ils ne sont pas tenus de tout remettre en ordre. Il explique que l'ONF considère que ce sont des pistes forestières et agricoles, pas des routes pour voitures de tourisme. Il indique que l'ONF s'engage à enlever les têtes d'arbres qui restent au milieu des chemins, mais qu'après, ils ne sont pas tenus de refaire tous les chemins.

Un conseiller fait remarquer que beaucoup de randonneurs se plaignent de l'état des chemins. Il rapporte que lors d'un ravitaillement pour une course, tous les randonneurs disaient que la vue était magnifique mais que les chemins avaient été ravagés.

Un conseiller indique que l'ONF devait enlever ce qui traînait cette fin de semaine.

Monsieur Yves PERRET estime que c'est comme les entreprises qui font des gros travaux : à un moment ou à un autre, elles doivent restituer le terrain en bon état.

Un conseiller rappelle que quand on avait fait descendre des bois vers Boyeux en haut, l'entreprise avait tout remis en état.

Le Conseil Municipal décide de prendre rendez-vous avec l'ONF pour faire un état des lieux précis des chemins et discuter des travaux de remise en état nécessaires.

- **Concessions au cimetière**

Monsieur Yves PERRET indique que dernièrement, il y a eu trois ou quatre demandes de concessions au cimetière à Challes. Il précise que certaines sont faites longtemps en avance et d'autres dans l'urgence. Il cite le cas de Monsieur LO BONO qui sera inhumé demain et pour lequel tout s'est fait dans la précipitation. Il explique que contrairement à Monsieur VENANT dont les obsèques ont duré trois semaines, là, en une demi-semaine, l'inhumation est prévue. Il indique que Monsieur LO BONO avait imaginé se faire enterrer à Challes-la-Montagne mais n'en avait pas trop parlé à ses enfants. Il précise que dans la précipitation, on s'est retrouvé à attribuer une concession en urgence.

Il explique qu'il y avait également un problème pour la cérémonie religieuse. Il indique que Monsieur LO BONO était très croyant et voulait une cérémonie religieuse, mais que le 31 mars, tous les curés sont réunis à Ars pour une grande messe solennelle. Il précise qu'il a demandé s'il y avait des laïcs disponibles, mais qu'on lui a dit que sur le secteur, cela n'existe pas. Il indique qu'il s'est alors tourné vers Noëlle Roche, qui a pris contact avec le diacre. Il précise que le diacre a fait l'effort de se déplacer chez Noëlle dimanche après-midi pour se caler sur les prières.

Il souligne que Monsieur LO BONO était impliqué dans la vie du village, qu'il avait fait des animations avec lui dans le cadre du Bien Vivre au Village pendant les vacances scolaires (dessin, peinture, musique), et que les enfants avaient bien aimé. Il indique que par respect pour Monsieur LO BONO, on fait tout ce qui est possible pour que la cérémonie se passe bien.



- **Date du prochain conseil municipal**

Monsieur Yves PERRET indique que le prochain conseil municipal a été fixé au 20 avril.

- **Drapeaux et enseigne de la mairie**

Un conseiller rappelle qu'il faut aborder le sujet des drapeaux et de l'enseigne de la mairie.

Monsieur Yves PERRET confirme que c'est obligatoire de remettre les drapeaux.

Monsieur Alexandre BARBARET indique qu'il faut également choisir une enseigne pour la mairie. Il demande s'il faut mettre "Mairie", "Liberté Égalité Fraternité". Il va également regarder et proposer des options au Conseil. Il évoque la possibilité de faire de la ferronnerie avec des coupes laser pour un effet rouille sur la pierre, ou un panneau lumineux branché électriquement.

Le Conseil Municipal convient qu'Alexandre BARBARET présentera plusieurs propositions d'enseignes lors d'un prochain conseil.

- **Visite des lavoirs et du patrimoine communal**

Un conseiller demande s'il serait possible d'organiser une visite des vieux lavoirs et des petites choses patrimoniales de la commune qui sont un peu cachées et ensevelies.

Monsieur Yves PERRET explique qu'il y a trois lavoirs très anciens sur la commune. Il indique qu'il y en a un en face du terrain de Guillaume et Marie-Paule, dans un petit oasis de verdure. Il précise qu'il y en a un deuxième dans le terrain de Monsieur SANCE, côté route vers l'autoroute, en bas de la fosse.

Il explique qu'il est en relation avec Marie-Christine CHAPEL pour qu'elle vienne voir ces lavoirs. Il indique qu'au niveau du Conseil Départemental, comme ils valorisent maintenant le patrimoine, on pourrait voir ce qu'on pourrait faire pour valoriser ces trois petits sites. Il propose d'organiser une visite de ces lavoirs pour les nouveaux membres du Conseil qui ne les connaissent pas. Il suggère également d'organiser une visite de la step pour expliquer le système des trois bacs, l'arrivée et le traitement de l'eau.

Le Conseil Municipal convient d'organiser une visite du patrimoine communal (lavoirs, steppe, fontaines) lors des beaux jours pour les membres du Conseil qui ne connaissent pas ces sites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Yves PERRET

